



## Règlement 2024

(V3 du 29/01/2024)

### Article 1 - Introduction

Organisé sous l'égide du comité de Cyclisme d'Occitanie de la Fédération Française de Cyclisme (FFC), le Trophée des Cyclosportives FFC d'Occitanie porte sur 11 épreuves cyclosportives de la Région Occitanie inscrites au calendrier du comité régional FFC 2024.

Le Trophée comprend un classement scratch et un classement par catégories. Le classement scratch s'appuie uniquement sur les résultats des plus grands parcours des épreuves alors que le classement par catégories tient compte de toutes les épreuves chronométrées (hors randosportives).

### Article 2 – Liste des épreuves du Trophée

Les 11 épreuves du comité régional FFC inscrites au Trophée sont les suivantes :

1. 27 avril 66 degrés sud – La cyclo (66 – Rivesaltes)
2. 2 juin La Murataise (81 – Murat-sur-Vèbre)
3. 29 juin L'Ariégeoise (09 – Tarascon-sur-Ariège)
4. 29 juin La Cycl'Aigoual Région Occitanie (30 – Camprieu)
5. 7 juillet La Pyrénéenne (65 – St Lary Soulan)
6. 19-21 juillet La Campilaro Pyrénées (65 – Bagnères de Bigorre)
7. 4 août La Vélotoise (46 – Figeac)
8. 8 septembre La Cycl'Roquefort (12 – Roquefort-sur-Soulzon)
9. 8 septembre La Casartelli (09 – Saint-Girons)
10. 22 septembre La Laurent Jalabert (81 – Mazamet)
11. 20 octobre La Castraise (81 – Castres)

### Article 3 – Conditions de Participation

Ce Trophée est ouvert à tous, licenciés ou non licencié à la FFC, inscrits à au moins une épreuve du challenge, dans le respect du règlement des épreuves (se reporter aux règlements des épreuves pour plus d'information).

Les licenciés FFC des catégories ELITE seront classés au scratch mais pas dans les classements par catégories.

## Article 4– Catégories

Les catégories du Trophée sont les suivantes :

<b>Hommes</b>	<b>Femmes</b>
M1 – M18-34	F1 – F18-34
M2 – M35-39	F2 – F35-39
M3 – M40-44	F3 – F40-44
M4 – M45-49	F4 – F45-49
M5 – M50-54	F5 – F50-54
M6 – M55-59	F6 – F55-59
M7 – M60-64	F7 – F60-64
M8 – M65-69	F8 – F65-69
M9 – M70+	F9 – F70+
Handisport FFC	Handisport FFC

## Article 5 – Classement

Les classements du Trophée sont établis à partir du nombre de points marqués en participant aux épreuves du **Trophée des cycloportives FFC d'Occitanie**.

Il faut être classé (« finisher ») dans les résultats officiels des épreuves pour marquer des points.

La seule référence pour le calcul des points sera le rang dans les classements officiels des épreuves. Pour toute réclamation sur le résultat officiel d'une épreuve, il faut s'adresser directement à l'organisateur de l'épreuve correspondante.

Les ex-aequo seront départagés par leur âge, au bénéfice du plus âgé.

Afin d'éviter des anomalies dans la gestion du classement du Trophée, il est recommandé aux concurrents de veiller à bien renseigner sans erreur leurs noms et prénoms ainsi que leur date de naissance lors de leur inscription aux épreuves du Trophée.

### Classement scratch :

Le classement scratch tient compte uniquement des résultats sur le plus grand parcours de chaque épreuve avec les points suivants :

- Les 150 premiers du plus grand parcours des épreuves marquent les points : 1<sup>er</sup> (150 points), 2<sup>ème</sup> (149 points), 3<sup>ème</sup> (148 points), ..., 149<sup>ème</sup> (2 points), 150<sup>ème</sup> (1 points).
- Seuls les 5 meilleurs résultats (nombre de points) sont pris en compte dans le classement scratch du Trophée.

### Classement par catégories qui favorisent la participation :

Pour être équitable, les points marqués sur une épreuve sont calculés en tenant compte du classement et du nombre de classés dans la catégorie. Le but est de ne pas défavoriser une épreuve où le nombre de classés par catégorie est important par rapport à une autre avec moins de participants.

Le système de points décrit ci-après permet à chaque classé sur une épreuve de marquer au minimum 75 points en incluant le bonus épreuve.

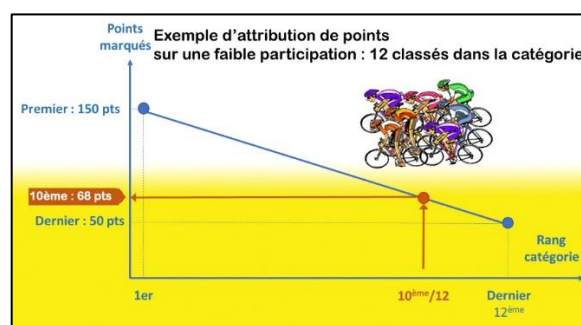
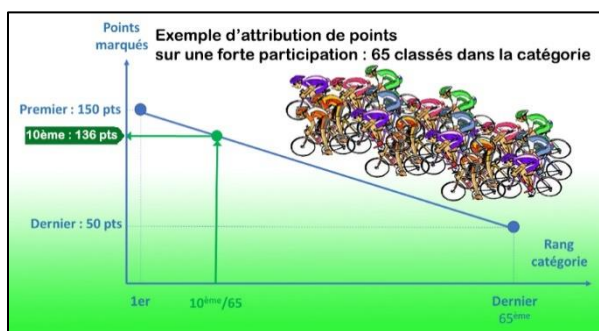
Tous les classés à une épreuve marquent :

- Un **Bonus épreuve** de 25 points par épreuve à laquelle ils ont participé et sont classés.
  - 1 épreuve réalisée : 25 points
  - 2 épreuves réalisées : 50 points
  - 3 épreuves réalisées : 75 points
  - 4 épreuves réalisées : 100 points
  - 5 épreuves réalisées : 125 points
  - 6 épreuves réalisées : 150 points
  - 7 épreuves réalisées : 175 points
  - 8 épreuves réalisées : 200 points
  - ...
- Un **Bonus pour les parcours les plus difficiles** :
  - Parcours de plus de 130km de distance, ou de plus de 2000m de dénivelé : 25 points
  - Parcours entre 90km et 130km de distance, ou entre 1000m et 2000m de dénivelé : 10 points
  - Parcours inférieurs à 90 km de distance et inférieurs à 1000m de dénivelé : 0 points
- Un **Bonus Otakam** de 100 points pour tous les participants inscrits sur la plateforme Otakam (inscription gratuite sur [www.otakam.fr](http://www.otakam.fr)). Pour bénéficier de ce bonus dans le classement final, il faut être inscrit sur Otakam au plus tard le jour de la dernière épreuve du Trophée.
- Des **Points épreuves liés à leurs 5 meilleures performances** dans leur catégorie sur l'ensemble du Trophée à l'issue de la saison :
  - Lorsqu'il y a plus de 5 classés dans la catégorie, les points sont attribués de façon dégressive du premier (150 points) au dernier (50 points) de la catégorie en tenant compte du nombre de classés dans la catégorie\*.
  - Lorsqu'il y a moins de 5 classés dans la catégorie, les points sont les suivants : 1er (150 points), 2ème (125 points), 3ème (100), 4ème (75 points), 5ème (50 points).

Ce mode d'attribution permet d'être équitable afin de ne pas favoriser une épreuve où le nombre de classés par catégorie est moindre qu'à une autre épreuve (voir exemple ci-après). Les points peuvent comprendre des chiffres après la virgule.

**Exemple : Avec le même classement 10ème, il est normal de marquer plus de points lorsqu'il y a plus de participants.**

- 1<sup>ère</sup> épreuve avec beaucoup de participants : je termine 10<sup>ème</sup>/ 65 dans ma catégorie, je marque 136 points
- 2<sup>ème</sup> épreuve avec moins de participants : je termine 10<sup>ème</sup> / 12 dans ma catégorie, je marque : 68 points



\* Formule de calcul des Points épreuves dépendant du rang et du nombre de classés dans la catégorie :

$$\text{Points épreuves} = 150 - 100 \times \frac{\text{Rang dans la catégorie} - 1}{\text{Nombre de classés dans la catégorie} - 1}$$

## **Article 6 – Les Récompenses**

Les trois premiers au scratch et les premiers de chaque catégorie au classement général final seront récompensés.

**Si un participant termine dans les 3 premiers au scratch et également premier de sa catégorie, il sera récompensé une seule fois.**

La liste des lots sera affichée sur le site Web de l'épreuve [www.otakam.fr/fr/trophee-occitanie-ffc](http://www.otakam.fr/fr/trophee-occitanie-ffc)

La proclamation officielle des résultats aura lieu après la dernière épreuve du Trophée comptant pour le classement.

## **Article 7 – Gestion du Trophée**

La gestion du Trophée sera assurée sur la plateforme Otakam (gestion des pages Web et des classements).

La présentation du Trophée, la liste des épreuves, des lots et les classements actualisés après chaque épreuve seront accessibles sur la page Web : [www.otakam.fr/fr/trophee-occitanie-ffc](http://www.otakam.fr/fr/trophee-occitanie-ffc)

Même si ce n'est pas nécessaire, il est recommandé de s'inscrire (gratuitement) sur Otakam pour être notifié d'un nouveau résultat à son nom disponible et pour corriger d'éventuelles erreurs dans ses coordonnées via la page « Gérer mes résultats » sur otakam.fr.

Toute réclamation concernant les classements du Trophée devra intervenir avant le 31 octobre 2024.